N° 2120 — 6e Année | CINQ CENTIMES | Dimanche 13 Mai 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, [illegible] — TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

EXPLOSION D'UNE BOMBE A PARIS

NOS Suppléments illustrés

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous inaugurons cette année, à l'exemple des plus importants journaux de Paris, la publication de deux SUPPLÉMENTS ILLUSTRÉS *consacrés à la reproduction des principales œuvres des artistes de notre région, exposées aux Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Elysées.*

C'est là un essai de décentralisation artistique qu'aucun journal départemental n'a encore tenté, et nous comptons sur la sympathie de nos lecteurs pour en assurer le succès.

Alors que les publications de ce genre des journaux parisiens ont un caractère général, et embrassent l'ensemble des artistes français, nous avons pensé à faire une œuvre plus spéciale et plus locale, et c'est surtout aux artistes du Nord et du Pas-de-Calais que nous avons consacré nos SUPPLÉMENTS ILLUSTRÉS.

Le premier supplément paraîtra demain **Dimanche 13 Mai.**

Il comprendra la reproduction des œuvres de nos concitoyens au SALON DU CHAMP-DE-MARS, *et notamment* :

CAROLUS DURAN : 1° LE POÈTE A LA MANDOLINE — 2° LA DERNIÈRE HEURE DU CHRIST — 3° CRÉPUSCULE D'OR.

J.-J. WEERTS : PORTRAITS.

G. GAZIN : UN MOULIN D'ARTOIS.

EDOUARD SAINT : 1° THAÏS — 2° VIOLETTE.

A. AGACHE : ETUDE DE FEMME.

C. LEROY SAINT-AUBERT : SOIR DE MAI.

J. VAN DRIESTEN : LE CHIMISTE TURPIN DANS SON ATELIER.

AMAN-JEAN : PORTRAIT.

[illegible] : AU JARDIN.

E. COLIN : EN MER.

Le texte, qui constitue une étude complète du Salon de 1894 au Champ-de-Mars, l'appréciation de toutes les œuvres importantes exposées, aussi bien par les artistes de notre région, que sur les maîtres de Paris et de la France entière, est de notre collaborateur Lionel Moguez, dont les Salons annuels sont toujours marqués d'une critique si impartiale et si éclairée.

Ce SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ, dont les gravures ont été exécutées soit d'après des photographies, soit d'après des dessins qui nous ont été fournis par les artistes eux-mêmes, sera tiré sur très beau papier glacé, et mis en vente au prix de :

10 CENTIMES

C'est dire que nous ne cherchons nullement à bénéficier sur cette innovation artistique, et que nous avons uniquement pour but d'être agréables à nos lecteurs.

Notre premier SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ sera mis en vente à partir de demain Dimanche chez tous nos correspondants et vendeurs.

Le SECOND SUPPLÉMENT, consacré au SALON DES CHAMPS-ELYSÉES, *paraîtra dans quelques jours.*

LE Général FERRON

La France ne s'en doute peut-être pas : mais elle a conduit, hier, à sa dernière demeure, un de ses meilleurs généraux, un de ses tacticiens les plus savants, un de ceux sur lesquels elle avait le plus droit de compter, selon l'expression de M. le Ministre de la Guerre au jour des grandes épreuves.

Nos officiers, dans leur langage simple et expressif à la fois, ont une périphrase pour désigner les généraux qui inspirent confiance à l'armée : « On aimerait à faire campagne sous ses ordres », disent-ils en parlant d'un général qui s'impose à ses subordonnés par la supériorité de son intelligence et de ses talents.

Le général Ferron était de ceux-là. Ses connaissances militaires étendues, l'autorité de ses travaux, la netteté et la précision de son esprit, en faisaient un de nos chefs d'armée les plus éminents, et le poste qui lui était dévolu, en cas de guerre, n'était pas le moins important de ceux prévus par notre plan de mobilisation : il devait prendre le commandement de l'armée destinée à opérer contre l'Italie.

Le grave défaut du commandement, en France, et aussi, il est vrai, dans la plupart des armées d'Europe, c'est l'âge de nos officiers généraux. Ils sont malheureusement trop rares ceux de nos chefs militaires qui ont gardé, à l'heure où ils parviennent au sommet de la hiérarchie, toute la vigueur de leur corps, toute la vivacité de leur intelligence et de leur esprit.

Il faut avoir le courage de le dire, car c'est là une cause de grave faiblesse, de nature à éveiller, chez tous ceux qui ont le souci de la sécurité et de l'avenir de notre pays, les inquiétudes les plus patriotiques.

L'empereur d'Allemagne, qui a été frappé des graves inconvénients d'une excessive maturité dans le commandement, s'est déjà appliqué à rajeunir les cadres de son armée.

Puissions-nous, en France, ne pas trop tarder à suivre cet exemple, et, sacrifiant résolument tous les préjugés, toutes les routines, tous les règlements surannés, et jusqu'aux plus respectables droits acquis, nous inspirer, dans le choix de nos généraux, de cette vérité historique : que les grands hommes de guerre, ceux qui ont gagné les plus importantes batailles et dirigé les plus mémorables campagnes, étaient des capitaines jeunes, vigoureux, énergiques, en pleine possession de leurs aptitudes intellectuelles et physiques.

Le général Ferron, lui, échappait à cette critique, qui atteint un trop grand nombre de nos officiers généraux.

Travailleur infatigable, il avait, par une activité incessante, par un entraînement efficace et éclairé de ses exceptionnelles facultés, conservé toute la lucidité et toute la vigueur de son esprit.

Aussi le fatal accident qui a mis si brusquement fin à sa brillante carrière doit-il être déploré comme un véritable malheur public.

Ferron appartenait à cette élite d'officiers sérieux, simples et appliqués, qui constituent aujourd'hui l'immense majorité des chefs de notre armée.

L'officier oisif et paradeur, le classique traîneur de sabre, a presque complètement disparu des rangs de l'armée française. A peine quelques jeunes sous-lieutenants, fraîchement débarqués de Saint-Cyr ou de Saint-Maixent, se hasardent-ils parfois, en des jours de fête, à affecter les allures cassantes et tapageuses qui caractérisaient trop souvent l'officier d'autrefois.

L'armée est restée l'école par excellence du courage et de l'honneur. Mais elle est devenue, au surplus, une admirable école de travail.

Les laborieux, seuls, y sont considérés, estimés, respectés.

Et si le général Ferron avait conquis parmi ses chefs, ses égaux et ses subordonnés, une si grande autorité et une si prépondérante réputation, c'est que le travail avait été la loi et la règle de sa vie.

Le ministre de la Guerre, dans un discours que l'on lira avec émotion, a adressé, au nom de l'armée, un suprême adieu au glorieux soldat que vient de perdre le pays.

Il a rappelé la modestie, la bienveillance qui caractérisaient ce chef éminent. Il a dit avec quelle correction, quelle simplicité il avait accompli son devoir en prenant la direction du ministère de la guerre après le général Boulanger, dédaigneux des injures dont il fut accablé, insoucieux des colères et des haines qu'il avait provoquées.

Mais ce que le général Mercier n'a pas ajouté, et ce qui peint d'un trait admirable cette nature d'élite : c'est qu'au jour de sa chute, le général Ferron ne songea pas un instant à se prévaloir, comme tous ses prédécesseurs, de sa situation d'ancien ministre pour revendiquer le commandement d'un corps d'armée : il alla simplement, sans murmure et sans bruit, reprendre sa place à la tête d'une division.

En ces jours de défaillances patriotiques, à l'heure où des insensés jettent au sein du peuple de France des théories démoralisatrices et des excitations anti-françaises, quand des Basly et des Guesde réclament l'abolition de notre armée, et que l'on entend — ô honte — des conscrits chanter comme hier à Roubaix : « Les patriotes, il n'en faut plus », il appartient à ceux qui ont conservé au cœur l'ardent amour de la Patrie, de saluer avec respect les hommes de devoir et d'honneur qui, comme le général Ferron, n'ont vécu que pour la grandeur et la gloire de leur pays.

Le général Mercier n'a parlé hier qu'au nom du gouvernement de la République et de l'armée. Il pouvait également parler au nom de la France, car ses paroles généreuses trouveront un patriotique écho dans tous les cœurs français.

Georges ROBERT.

Le travail des enfants et des femmes

Les pourparlers engagés entre la commission du travail de la Chambre et la commission du Sénat pour la durée du travail des enfants et des femmes, pourparlers qui semblaient en bonne voie, vont échouer vraisemblablemnnt, par suite du parti-pris des commissaires sénatoriaux.

La commission de la Chambre proposait à titre de transaction de fixer la journée de travail pour les enfants, les filles mineures et les femmes à onze heures jusqu'au 1er janvier 1897 et à dix heures à partir de cette date.

La commission sénatoriale a repoussé aujourd'hui cette transaction. Elle accepte la journée de onze heures, mais elle ne veut pas entendre parler de la journée de dix heures, même à partir de 1997. Elle offre en revanche de présenter une autre loi, ramenant également à onze heures, le maximum de la journée de travail pour les hommes, que la loi de 1848 actuellement en vigueur, fixe à 12 heures.

Il est plus que douteux que ces propositions soient acceptées par la Commission de la Chambre.

La « Révolution sociale »

Le congrès du parti ouvrier socialiste révolutionnaire (allemaniste) de la salle du Commerce continue ses travaux.

Il vient de se prononcer sur les deux premières des trois questions inscrites à son ordre du jour :

1. La défense des libertés syndicales et politiques ;
2. De l'organisation du travail dans la République sociale ;
3. De la grève générale et des moyens d'y arriver.

Sur la première question, le congrès a déclaré qu'il n'acceptait ni la loi sur les syndicats professionnels, ni le projet de règlement sur les Bourses du travail.

Sur la seconde question, il s'est prononcé pour les conclusions suivantes :

Suppression de la propriété individuelle ;

Organisation corporative, travail assuré pour tous ;

Le bien être pour tous en récompense des efforts ;

La société nouvelle organisée sur le principe d'égalité absolue en droit et en devoir et en communisme.

La consoude rugueuse du Caucase

Notre correspondant M. Tonnel, répond en ces termes aux observations d'un agriculteur, M. Martin, dont nous avons hier inséré la lettre :

Je suis très flatté que l'article paru dans votre numéro du 11 mai ait attiré l'attention de mon ami M. Martin. Je connais « l'intérêt tout particulier qu'il a pour le bien-être de l'agriculture », et pour cette raison surtout, je le supplie de ne pas tenir comme concluants les résultats qu'il prétend avoir obtenus après plusieurs expériences sur la culture de la « consoude rugueuse du Caucase ».

M. Martin suppose que son mode de culture est mauvais et me prie d'en développer un meilleur.

C'est un grand honneur pour moi. Je l'en remercie humblement, mais je me permettrai de lui faire observer qu'il ne dit pas les moyens qu'il a employés. Il lui est très facile de comparer, puisque mon article du 11 mai (qu'il semble n'avoir pas lu en entier) donne justement les renseignements qu'il sollicite avec tant de courtoisie.

Le mode de culture indiqué est celui employé par tous ceux qui jusqu'à présent se sont occupés de la « Consoude ». Il est tellement simple qu'il y a lieu d'être étonné des résultats obtenus par M. Martin.

Je pourrais citer bon nombre de personnes qui, après un seul essai, ont été non pas satisfaits mais enchantés des rendements de ce fourrage.

Tous ceux qui ont suivi les plantations situées derrière la ferme de M. Carlier, agriculteur à Orchies, sont certainement de mon avis.

Je prendrai la liberté, à ce propos, de rappeler le passage d'un article de M. Rochas, paru dans l'*Echo agricole* du 19 septembre 1892, relatif au fourrage dont il est question.

« ... Préconisé par les uns, rejeté par les autres il était difficile de discerner la vérité : pour arriver à la connaître, je me suis livré à une enquête minutieuse de laquelle il ressort : que tous ceux qui en disent du mal ne l'ont jamais employé. Ils ont entendu dire que les animaux ne l'acceptaient pas facilement comme nourriture et cela leur a suffi pour s'en faire les détracteurs, par contre tous ceux qui en font usage ne tarissent pas en éloges »

Et plus loin :

« J'aurai tout dit lorsque j'aurai ajouté qu'un agriculteur affirme avoir obtenu en bonne terre copieusement fumée une récolte verte de 280,600 kilos à l'hectare ; un second a récolté 830 quintaux dans 40 ares en 6 semaines ; un 3me nourrit quantités de vaches et une superbe collection de porcs dans une plantation de 60 ares ; un autre a récolté beaucoup mais ne croit pas avoir dépassé 200,000 kilos. Il est vrai de dire que ce dernier *habite le Nord* et que les autres habitent les Pyrénées et le Gers. »

Il est donc certain que l'on peut obtenir plus de 200,000 kilos dans le Nord. M. Martin ne peut mettre en doute la compétence de M. Rochas !

Tous les journaux agricoles d'ailleurs ont été unanimes depuis plusieurs années à vanter les avantages de la Consoude.

Il y a donc lieu d'être étonné des observations un peu tardives de M. Martin.

L'idée de conférences agricoles est excellente, mais tout en ne datant pas d'hier, celles-ci sont absolument à l'état de nouveautés pour notre région.

Je souhaite vivement que les agriculteurs intelligents qui vont en Amérique, en Russie, en Allemagne étudier les différents procédés de culture viennent, à leur retour, renseigner les cultivateurs sur les observations utiles qu'ils y sont faites.

Je ne suis pas agriculteur ni marchand de « Consoude » et j'espère que M. Martin reconnaîtra en tout ceci mon complet désintéressement.

Je n'ai pas sa parole chaude et vibrante qu'il porte au loin chantant les louanges des produits agricoles du Nord. Je regrette donc très humblement que mon... éloquence ne me permette point d'accepter sa proposition.

Je ferai mieux : Je m'offre à envoyer gratuitement aux cultivateurs qui voudront bien me le demander, tous les renseignements que je croirai devoir leur être utiles sur la plantation, la culture et les soins à donner à la consoude rugueuse du Caucase et je leur répète dans leur intérêt : « Plantez ce fourrage, vous en reconnaîtrez vite les avantages énormes ».

La théorie c'est beau, mais la pratique c'est mieux et les cultivateurs tireront beaucoup plus de profit d'un essai, que d'une causerie.

D'ailleurs cette dépense sera pour eux insignifiante !

J. TONNEL,
Libraire à Orchies

La consommation de la bière EN 1893

Nous avons donné, le mois dernier, d'après le *Brasseur français*, la statistique de la fabrication de la bière en France, pendant les trois dernières années.

Le même journal publie la statistique de la consommation de la bière et de l'impôt payé de ce chef par tête d'habitant, pendant l'année 1893.

En prenant les moyennes, on arrive à 23 litres de bière et à 0 fr. 63 d'impôt par tête d'habitant.

La moyenne de la consommation du vin a été de 79 litres et l'impôt de 8 fr. 87.

La moyenne du cidre a été de 18 litres et l'impôt de 0 fr. 42.

La moyenne de l'alcool a été de 4 litres 32 et l'impôt de 7 fr. 01.

Enfin la moyenne de l'impôt par tête d'habitant, pour l'ensemble des boissons, a été de 12 fr. 16.

Bien entendu, pour la bière, le Nord arrive en tête de cette statistique, avec une consommation de 248 litres par habitant et un impôt de 6 fr. 20.

Les Ardennes viennent ensuite avec 149 litres et 3 fr. 72 d'impôt, et le Pas-de-Calais arrive troisième avec 144 litres et 3 fr. 63.

Le département qui suit, la Meurthe-et-Moselle, ne consomme que 80 litres par habitant, équivalent à 2 fr. 50 d'impôt.

La consommation de la Seine n'est que 4 litres, et les Basses et Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, le Gers, la Drôme, les Landes, l'Orne, les Pyrénées-Orientales et le Var ne consomment pas de bière — ou du moins sont classés comme tels dans cette statistique.

UN CRIME MYSTERIEUX à Paris

Une parfumeuse étranglée dans son magasin

Une femme a été étranglée ces jours-ci à Paris ; on n'a découvert le crime que jeudi soir.

Les circonstances qui entourent ce crime, sont, quant à présent, des plus mystérieuses.

L'assassin est-il un vulgaire cambrioleur ou un amant évincé ? Les deux hypothèses sont plausibles.

Voici du reste les détails les plus complets sur cet horrible assassinat :

La maison du crime

La maison du crime est un élégant magasin de parfumerie situé en plein cœur de Paris, au n° 39 de la rue Etienne Marcel, presque à l'angle de la rue Montmartre, à deux pas de l'hôtel des Postes.

Ce magasin appartient à M. Giraud fils, parfumeur de Grasse. Il comprend une simple boutique et un sous-sol et s'ouvre à gauche de l'entrée de l'immeuble où il s'enclave et avec lequel il ne communique pas du tout.

En entrant, on aperçoit d'abord, à droite, des rayons couverts de flacons et de petites boîtes ; à gauche dans le coin, est un comptoir, chargé lui aussi de produits de toutes sortes.

Au fond, à gauche, autres rayons encombrés et, dans le coin de droite, un tout petit bureau [illegible].

Presque au milieu de la boutique, un peu sur la gauche, le plancher s'ouvre et, par un escalier en colimaçon, on descend au sous-sol, éclairé au gaz, aménagé comme une petite salle à manger, avec une table, une chaise et une étagère.

La victime

Ce magasin était depuis plus de sept mois géré par une jeune fille de vingt-huit ans Mlle Louise Andrieux, qui, avant de tenir cet emploi, était pensionnaire dans une congrégation religieuse.

Au sortir du couvent, Mlle Andrieux fut admise dans la Société des demoiselles de commerce.

Cette société, dont le but est de protéger, d'aider, de secourir ses adhérentes, occupe une partie de l'immeuble situé au numéro 8 de la rue du Mail pour la sous-louer à un certain nombre de ses membres à des prix relativement modiques.

Mlle Andrieux vint occuper là, au commencement d'octobre, une petite chambre meublée, d'un loyer mensuel de vingt francs, qu'elle partageait avec une autre sociétaire.

C'était une fort jolie personne, aux grands yeux, au teint clair, aux cheveux châtains superbes, assez grande, élancée, galbée, d'une physionomie des plus séduisantes.

Très instruite, très intelligente, elle était d'un commerce agréable. Avec le voisinage elle restait un peu sur la réserve ; mais, fort communicative avec ses amies, elle aimait à conter les passions qu'elle faisait naître — et combien nombreuses !

Dans les premiers temps qu'elle habitait rue du Mail, plusieurs messieurs vinrent la demander, mais ils furent éconduits par la concierge chargée de veiller sur les demoiselles de commerce, on fit comprendre à la nouvelle venue que toute visite était rigoureusement interdite.

Au bout de quelques mois, Louise Andrieux, de plus en plus sémillante et coquette découcha ; bien des fois sa camarade de chambre sauva les apparences, mais la chose finit par se savoir, et la Société des Demoiselles de Commerce pria sa nouvelle adhérente de quitter la maison.

La jolie parfumeuse alla demeurer au numéro 59 de la rue Turbigo, où elle occupa au sixième étage une chambrette de trois cents francs.

Elle reçut-là, paraît-il, quelques visites, entr'autres celle d'un professeur d'anglais et d'un professeur d'allemand (la victime étudiait sérieusement ces deux langues).

Quant à découcher... dame ! cela lui était facile, alors qu'elle était libre.

Relativement à son commerce, ses habitudes étaient très régulières, elle ouvrait le magasin tous les jours à neuf heures, le fermait à huit heures du soir ; un restaurant voisin lui apportait son déjeuner qu'elle prenait dans le sous sol.

Le soir, à huit heures, quand les volets de fer étaient tombés sur la devanture, elle s'en allait vider sa boîte à ordures dans la cour de la maison, laissant ouverte la porte basse, pratiquée dans toutes les fermetures métalliques.

Etranglée !

Les magistrats ont ainsi constitué le drame qui s'est déroulé vraisemblablement mardi soir, vers huit heures et demie.

Louise Andrieux ferma le magasin un peu après huit heures, puis elle sortit pour aller vider sa boîte à ordure. Un employé de la maison Raoul, voisine de la parfumerie, aperçut alors la jeune femme. C'est alors qu'un homme se glissa par la porte basse, dans la boutique, où les lumières étaient éteintes.

Louise Andrieux rentra, mit rapidement son chapeau, tout prêt sur une chaise ; l'homme la saisit par derrière comme elle allait sortir, lui porta un coup à la gorge, l'étrangla, la fouilla prestement, enleva quelques bijoux et fila en fermant la porte basse au pêne seulement. Au-dehors, nuit noire, un va et vient de passants ; nul ne remarqua l'assassin.

La découverte du crime

Mercredi, la parfumerie resta close. Les voisins pensèrent que la jeune femme était malade. Mais hier, le frère de Louise Andrieux, qui n'avait pas vu la jeune fille depuis plusieurs jours, arriva rue Etienne-Marcel, questionna vainement la concierge, courut au domicile de sa sœur, n'y trouva personne, apprit qu'on ne l'avait pas vue même depuis le dimanche.

Alors, il avertit M. Bureau, commissaire de police du quartier des Halles.

Ce magistrat arriva, 39, rue Etienne-Marcel, avec un serrurier, fit ouvrir la porte.

La jolie parfumeuse était étendue sur le dos au milieu de la boutique, morte, les bras écartés, une jambe repliée, le visage tuméfié, les yeux hors de tête, la bouche ensanglantée ; une forte corde s'enroulait deux fois autour du cou.

Les constatations

Le parquet, prévenu aussitôt, M. Espinas, juge d'instruction, et M. Goron, chef de la Sûreté, arrivèrent, accompagnés d'agents.

Dans le magasin, rien de bouleversé ; le tiroir caisse n'avait pas été ouvert ; il contenait soixante-dix francs.

La veille, le fondé de pouvoirs de M. Giraud fils était venu à la parfumerie recueillir le produit des recettes.

La victime n'avait pas eu le temps de se débattre, l'assassin lui avait porté un coup de grattoir ou de canif à la gorge (dans la plaie on a retrouvé un morceau de la lame), puis il l'avait étranglée en lui passant une corde au cou ; la malheureuse n'avait même pas eu le temps de pousser un cri.

Les poches de sa robe étaient retournées ; sa chaîne et sa montre avaient été arrachées ; l'anneau et quelques mailles restaient accrochés au corsage.

On retrouva plusieurs chapelets (la victime était très dévote) et un livre d'anglais dans le petit bureau.

M. Bertillon, chef du service anthropométrique, a pris plusieurs photographies du magasin de parfumerie et du cadavre.

L'Enquête

Les magistrats hésitent entre deux pistes ; la première, celle d'un cambrioleur, la seconde, celle d'un jaloux, d'un amoureux éconduit. Toutes deux semblent bonnes et se confondent peut-être.

La jolie parfumeuse recevait de nombreuses visites à son magasin, qui, du reste était des mieux achalandé. Le soir, elle aimait à flaner quelques instants après la fermeture de la boutique dans la loge de la concierge pour y parler de ses conquêtes. Elle était d'ailleurs, disent les mauvaises langues, d'un abord facile. L'assassin peut être à la fois un cambrioleur distingué et l'un des nombreux amoureux de la jolie parfumeuse.

Mise en liberté de M. Talleyrand

Paris, 11 mai. — M. le juge d'instruction Dopffer vient de signer la mise en liberté provisoire de MM. de Talleyrand-Périgord et Woestyn, moyennant une caution de 10.000 francs pour le premier et de 1,000 francs pour le second.

MM. de Talleyrand-Périgord et Woestyn ont quitté le dépôt à quatre heures. Après avoir serré la main aux amis venus pour assister à sa sortie le premier est aussitôt parti avec son père, le prince de Sagan qui l'attendait en voiture ; le second s'est éloigné en compagnie de sa mère.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 11 mai 1894

Avant la séance

Réunion de la gauche progressiste

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. Julien, en prenant possession de la présidence du groupe de la gauche progressiste a prononcé le discours suivant :

Mes chers collègues,

Quand il y a quelques mois, au lendemain d'un triomphe électoral sans précédent, nous avons ensemble fondé le groupe progressiste dans un but d'union républicaine, votre volonté fut de vous placer sur le terrain bien défini des progrès démocratiques et des réformes sociales.

Depuis, sous l'impulsion du gouvernement, pour lequel nous n'avons manifesté ni défiance, ni hostilité préconçues, une tendance en sens inverse s'est de jour en jour accusée. L'axe de la politique se déplace de plus en plus vers la droite ; un esprit nouveau a soufflé en contradiction avec la volonté du suffrage universel.

Tandis que s'accentue et se généralise sans répression la révolte cléricale contre la loi, le cabinet n'a pas craint de porter la plus grande atteinte en même temps à la précieuse prérogative de l'immunité parlementaire et à la dignité de l'assemblée contrainte par une pression sans exemple, sous la menace d'une crise ministérielle, de livrer aux poursuites judiciaires, un de ses membres, pour un fait dont le caractère délictueux était au moins discutable.

Vous êtes d'avis mes chers collègues, qu'il est temps d'opposer à de pareilles tendances la concentration républicaine resserrée dans un esprit de résistance active à toutes les tentatives rétrogrades.

Aussi, vous affirmerez, en appelant à vous tous les républicains vraiment soucieux de ne pas laisser se dissoudre l'œuvre commencée sous l'influence grandissante de l'esprit clérical, la ferme volonté de poursuivre votre programme de réformes et de justice sociale.

Notre pensée, nous ne craignons pas de la dire hautement : Nous ne partageons pas les théories collectivistes.

Nous déplorons l'intervention des députés dans les grèves lorsqu'elle a pour résultat d'irriter les passions déjà trop excitées, de fausser les conditions des conflits économiques ; de telles agitations nous apparaissent comme propres à retarder, en effrayant les consciences timides, les réformes désirées.

Mais nous professons par dessus tout le respect de la liberté ; nous reprouvons les procès de tendance ; nous répudions la guerre déclarée à une fraction du grand parti démocratique ; nous ne voulons avoir d'adversaires que les adversaires avoués ou déguisés des revendications républicaines. Nous sommes convaincus que la base de l'entente sur les réformes politiques et sociales est assez large pour que s'y puissent grouper tous les républicains qui s'inspirent non du *Syllabus* mais des principes de la Révolution.

Mes chers collègues, le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos délibérations m'imposait le devoir de me faire avec franchise l'interprète de vos doctrines. Puissé-je les avoir traduites fidèlement ! Puisse notre commun effort dans un but persévérant contribuer utilement à l'œuvre considérable qui incombe à la Chambre de 1893.

Au nom de votre bureau, je vous apporte l'assurance de notre entier dévouement ».

A l'unanimité la gauche progressiste décide d'approuver pleinement la ligne politique exposée par son président.

Les sociétés de secours mutuels

La commission d'assurance et de prévoyance sociale a discuté les conditions dans lesquelles pourrait être distribué le crédit de 1.500,000 francs inscrit au budget de 1895, en faveur des sociétés de secours mutuels.

Elle a pensé que les bases d'une répartition exclusivement profitable aux sociétés approuvées n'étaient pas acceptables et que les pensions individuelles constituées directement à la caisse nationale des retraites devaient bénéficier au même titre que les pensions constituées par les sociétés de secours mutuels, des majorations auxquelles le crédit de 1,500,000 francs doit faire face.

Elle se propose d'étudier, d'accord avec le gouvernement un système de répartition qui comprendrait toutes ces pensions, en attachant cependant un avantage spécial aux pensions constituées par les sociétés de secours mutuels.

L'élection du Sénat

La commission de la réforme du mode électoral du Sénat s'est complétée aujourd'hui par la désignation du onzième commissaire restant à nommer. C'est le général Riu qui a été nommé.

La commission comprend donc finalement : six membres favorables à l'élection à deux degrés, deux à l'élection par le suffrage universel, et trois partisans du maintien du système actuel.

Les fonds secrets

Les socialistes viennent de déposer comme amendement au budget une demande de suppression du crédit de 1,600,000 francs inscrit au chapitre [illegible] du budget de l'intérieur (agents secrets de sûreté générale).

Le tabac des vieillards hospitalisés

Les députés socialistes viennent de déposer la proposition suivante :

Les pensionnaires des deux sexes, des établissements hospitaliers entretenus par l'Etat, les départements ou les communes recevront à partir du 1er janvier 1895, du tabac à fumer ou à priser, dans les mêmes conditions que les militaires en activité de service.

La Séance

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dupuy, président.

La Publicité des Exécutions Capitales

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet tendant à supprimer la publicité des exécutions capitales.

Discours de M. Léveillé

M. Léveillé, président de la commission. — Tout le projet consiste à remplacer la foule par un public de choix, intelligent et correct. La thèse d'après laquelle la publicité de l'exécution est une garantie pour le condamné, n'a plus raison d'être aujourd'hui.

Cette publicité est-elle nécessaire à l'exemple...